

Conseil Municipal

OLORON-SAINTE-MARIE

Séance du 4 avril 2015

Liste des présents

MAIRE :

Hervé LUCBEREILH

ADJOINTS :

M. Daniel LACRAMPE

M. Gérard ROSENTHAL

M. Maylis DEL PIANTA

Mme Dominique FOIX

M. Pierre SERENA

M. Jean-Jacques DALL'ACQUA

Mme Denise MICHAUT

M. Clément SERVAT

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme Henriette BONNET

M. Didier CASTERES

Mme Araceli ETCHENIQUE

M. André LABARTHE

M. Michel ADAM

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES

Mme Patricia PROHASKA

Mme Carine NAVARRO

M. David CORBIN

Mme Ing-On TORCAL

M. Bernard UTHURRY

Mme Marie-Lyse GASTON

M. Jean-Etienne GAILLAT

Mme Aurélie GIRAUDON

M. Robert BAREILLE

Mme Anne BARBET

M. Jean-Pierre ARANJO

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA
Mme Maïté POTIN donne pouvoir à Mme Henriette BONNET
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE
M. Jacques NAYA donne pouvoir à Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA
Mme Véronique PEBEYRE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer notre séance du Conseil municipal du 4 avril 2015, séance un peu particulière, puisque si nous devons procéder à l'appel des présents et à la vérification du quorum, c'est purement formel ; en réalité, à l'ordre du jour, sauf si des questions d'actualité que je ne connais pas, sont arrivées, ne figure aucun vote puisque cette session est consacrée simplement au Débat d'Orientations Budgétaires.

Je propose que Monsieur LACRAMPE fasse l'appel des présents.

(Il est procédé à l'appel des présents)

M. LE MAIRE.- L'ordre du jour appelle le Débat sur les Orientations Budgétaires et je passe la parole à Monsieur DALL'ACQUA pour présenter le rapport.

M. DALL'ACQUA.- Bonjour, nous allons vous présenter le Débat d'Orientations Budgétaires et discuter de ses orientations pour l'exercice et les engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget primitif.

Nous allons vous informer de l'évolution de la situation financière de la collectivité comme des données sur le contexte budgétaire et l'analyse de la situation financière de la collectivité. En découleront aussi les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Le contexte général

La situation globale concernant les perspectives économiques et les finances publiques en 2015, dans la zone Euro, marque une baisse de l'activité économique et un risque de déflation avec des diminutions progressives dans ce domaine. En France, le schéma est similaire avec des faiblesses structurelles comme l'élévation du chômage qui entraîne une augmentation du taux d'épargne au détriment de la consommation.

Les principales prévisions financières pour 2015 sont inférieures à la zone Euro. Concernant la loi de finance 2015 et les mesures intéressant les collectivités locales, les dotations de l'État continuent à se trouver en forte baisse.

Un autre point important est à souligner : la politique de péréquation entre les collectivités considérées comme favorisées au profit de celles considérées comme défavorisées est fortement accentuée. Dans le détail, ce n'est pas un avantage pour Oloron Sainte-Marie prise individuellement, la commune est plutôt englobée forfaitairement dans un bloc communal de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais et de ses communes adhérentes. Ce bloc communal est considéré comme bien doté et donc contributeur à la péréquation avec une montée en puissance dans le temps.

La situation locale

L'action publique que nous développons depuis 2014 consiste principalement à restaurer des finances communales plutôt dégradées.

Principalement, de 2008 à 2014, la dette est passée de 7,8 M€ à 14,3 M€, soit un doublement en six ans, et un montant par habitant désormais supérieur aux moyennes (1 182 € contre 964 €). Il faut donc :

❖ Restaurer les finances :

Une attention particulière est portée au maintien, voire à l'augmentation de l'épargne qui passe de 1,08 M€ à 1,29 M€ pour l'épargne brute et qui atteint 226 000 € pour l'épargne nette. De nouvelles recettes sont envisagées, et donc intégrées à la création de nouvelles activités : lotissements et régie « énergie ».

Concernant les dépenses, un effort est porté sur la maîtrise des fluides, effort conforté par des économies à réaliser grâce à la cession de biens immobiliers.

Pour autant, il faut :

❖ Continuer à investir

Naturellement, la baisse et la maîtrise indispensable de la dette imposent la limitation des programmes d'investissements au moins sur plusieurs exercices, pour ne pas avoir à recourir à l'emprunt.

Cette stratégie reste possible en dégageant une épargne suffisante et en recherchant des subventions et des financements extérieurs, un effort sûrement négligé par le passé. La règle que nous nous imposons est d'engager des opérations lorsque nous sommes assurés d'un financement à au moins 50 %.

C'est ainsi que 2,653 M€ seront votés sur le présent budget et qui pourront atteindre 3 M€ dans le cours de l'exercice en fonction d'opportunités de cofinancements contractualisées.

Par ailleurs, un programme résolu de cessions valorisées à 1,75 M€ permettra de parfaire cette stratégie. Cela, il convient de le rappeler, à taux fiscaux inchangés.

Les tendances budgétaires et les grandes orientations de la collectivité.

Parlons des priorités en termes de stratégie financière, à savoir :

☛ Le désendettement de la commune pour retrouver au plus vite la même situation financière qu'en 2008, en évitant de faire appel à l'emprunt.

☛ Une grande vigilance sur les dépenses de fonctionnement. Au-delà des moyens matériels et humains nécessaires à mettre en œuvre pour répondre à l'attente légitime des Oloronais (propreté de la Ville, sécurité des biens et des personnes, animation et attractivité de la Ville). Il conviendra d'avoir une gestion rigoureuse des dépenses qui passera encore par de nouvelles procédures d'économie ou de rationalisation.

☛ La limitation provisoire de l'investissement public : cette limitation responsable ne devra pas être un frein au développement de la Ville. La politique de recherche de financements extérieurs déjà engagée, lorsqu'elle portera ses fruits, permettra de lancer les opérations de travaux. Pour l'heure, au vu du contexte budgétaire actuel, la prudence exigera que les travaux d'investissements ne soient engagés que lorsque les engagements de subventions formels à hauteur d'au moins 50 % seront signés.

☛ La production de recettes nouvelles : La mise en place de la régie d'énergie doit permettre de générer de nouvelles recettes. Des études en ce sens sont d'ores et déjà lancées (pico-centrale du Lourteau, cogénération bois, photovoltaïque, géothermie...)

☛ Un effort accentué pour accompagner et faire émerger des projets portés par des investisseurs privés

- EPFL : montage de projets avec des mesures facilitatrices au niveau de l'immobilier.

- Partenariat Public Privé : négociation d'un contrat pour la mise en œuvre d'un plan de réfection des voiries communales.

☛ Un effort politique pour faire avancer et aboutir des projets publics nécessaires au territoire : désenclavement d'Oloron Sainte-Marie par la modernisation de la RN 134, contournement de la ville par le lancement des travaux de la déviation Gabarn-Gurmençon et par la fin des travaux de déviation Gabarn - Pont Laclau.

Vous avez au-dessous le tableau : composantes des charges et produits réels de fonctionnement pour l'année 2015.

En **dépenses**, nous sommes à plus 5,62 %.

En **recettes**, nous sommes à plus 6,82 %.

La dette :

En arrivant aux responsabilités, notre nouvelle équipe s'est trouvée confrontée à une dette beaucoup trop importante et nettement supérieure aux moyens des communes de notre strate.

Elle a doublé de 2008 à 2014, de 7 à 14 M€.

En 2014, en ne contractant aucun nouvel emprunt, la dette a pu être réduite d'environ 700 000 €. En conséquence, cette politique résolue et parfois difficile de réduction de dette devra se poursuivre au moins sur plusieurs exercices.

Par contre, au niveau technique, l'encours s'avère extrêmement performant. Pour 2015, nous arrivons à un taux moyen de 2,67 %, à un équilibre de 68 % entre taux fixe (68 %) et taux variable (32 %). Nous constatons par ailleurs une absence d'emprunts dits toxiques ou simplement risqués.

Suite à une demande pressante des Chambres Régionales des Comptes, notamment après les très graves préjudices et dommages subis par de nombreuses collectivités locales de toutes catégories et établissements publics (hôpitaux et Offices HLM), la cartographie de la dette est résumée dans les tableaux suivants tels qu'ils doivent figurer dans les annexes obligatoires des documents budgétaires qui sont annexés en direct au-dessous.

Le montant, rapporté à l'habitant, soit 1 182 € diverge désormais nettement à la hausse de la moyenne de la strate qui est de 964 €, c'est le montant de la dette toujours, avec un différentiel atteint à 23 %.

La performance financière, la durée, la répartition fixe/variable, je vous passe tous les détails avec la catégorisation de la dette qui est A1.

Nous allons parler de la solvabilité

La solvabilité ou plus simplement, la santé financière se traduit au travers d'un ratio de solvabilité ou capacité de désendettement qui s'exprime en années.

Le ratio de solvabilité c'est l'encours de dette par rapport à l'épargne brute. Il s'agit d'un ratio technique évidemment, mais dans la synthèse, nous sommes aujourd'hui à 10,55 contre 11,08 et il faut savoir que la moyenne inférieure dangereuse, où l'on rentre dans le rouge, est à 15. Nous nous situons encore dans quelque chose de pas trop mal.

Programmation des investissements de la collectivité.

Pour les dépenses d'investissement, nous prévoyons :

- 2 653 000 € de dépenses d'équipements et de participation (dont 715 500 € de restes à réaliser sur l'année 2014)

- 1 064 000 € de remboursement en capital.

Pour les recettes d'investissement,

- L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : 1 339 331 €

- Le Fonds de Compensation sur la Taxe de Valeur Ajoutée et la Taxe Locale d'Équipement : 572 000 €,

- Subventions : 750 000 €

- Cessions : 1 750 000 €.

Ces principales recettes permettent d'envisager le Budget sans recours à l'emprunt.

Vous avez le détail des différentes rubriques (énergie, éclairage public, infrastructures...).

Devant la situation financière de la Commune, il convient de rester prudent sur le volume des investissements. Néanmoins, nous ne nous interdisons pas d'inscrire durant l'année des projets déjà étudiés et nécessaires à l'amélioration des services que nous rendons dès lors que nous aurons confirmation et notification du montant de subventions permettant de ne pas altérer notre situation financière.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport à la discussion. Qui veut intervenir ?

Mme GASTON.- Merci Monsieur DALL'ACQUA.

Comme la loi en fait obligation, vous nous proposez donc en ce samedi pascal de débattre sur vos orientations budgétaires qui sont les premières de votre mandat. Vous nous présenterez bientôt votre budget 2015 et le Compte administratif 2014 qui nous renseignera sur la façon dont vous avez exécuté votre Budget 2014...

M. LE MAIRE.- Et votre emprunt de 300 000 € !

Mme GASTON.-... et qui nous donnera véritablement les orientations en matière de budget comme dans les autres domaines de l'action publique, on est avant tout ce que l'on fait, bien plus que ce que l'on dit. C'est à ce moment-là que nous aurons l'occasion de débattre et de nous exprimer sur la réalité des chiffres, sur votre action et sur vos projets. Retenons le contexte national, retenons néanmoins qu'en ce qui concerne les collectivités elles sont invitées à faire d'autres choix et à définir leurs priorités par un usage approprié de l'argent public.

En ce qui concerne notre commune, vous affichez votre volonté de restaurer les finances tout en maîtrisant les dépenses et en conservant des capacités d'investissements, bien. En vous exprimant de la sorte, vous restez dans notre continuité, mais pas sur le même constat. Dire que votre objectif est de retrouver l'état des finances de la ville de 2008, c'est avant tout utiliser un artifice de communication pour nier la réalité. La vérité va de pair avec la responsabilité. En montagne quand on veut s'orienter, il faut savoir où l'on est, c'est pareil en matière budgétaire, si on n'est pas d'accord sur le constat de départ, sur la lecture simple des chiffres officiels et des comptes administratifs, il n'y a pas de débat possible. Si on ne sait pas d'où l'on vient, il est difficile de savoir où l'on va.

Notre constat à nous reste le suivant : vous êtes arrivés en 2001 avec 3 M€ d'épargne nette et un ratio de solvabilité de la dette de 3 ans. C'était le résultat d'un effort constant pendant deux mandats. Vous êtes partis en 2008 en laissant une épargne nette quasi nulle, alors que vous l'aviez trouvée à 3 M€ et un ratio de solvabilité à 19,7 années au lieu de 3. Au passage, j'observe ici que notre débat sur la réalité de votre dette est clos depuis que le Président de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a confirmé publiquement qu'un emprunt de 3,2 M€ avait bien été transféré à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais mais que la Ville continuait de le payer par retenue sur son attribution de compensation jusqu'en 2013.

Le montant de votre dette était donc bien en 2008 de 7,8 M€, plus les 3,2 M€ qui avaient été transférés à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, donc 11 M€.

Vous revenez en 2014 après un mandat que nous avons consacré véritablement au redressement des finances de la Ville. Tout en maintenant un bon niveau d'investissements, nous avons dosé au plus près et au grand jour l'augmentation des taux d'impôts et emprunts. Résultat : vous trouvez dans le Compte administratif de 2013, 632 663 € d'épargne nette et un ratio de solvabilité de 8,7 années. Nous l'avons voté ici ensemble et à l'unanimité en avril 2014.

Voilà la réalité de l'histoire récente de nos finances. Un jour, nos concitoyens comprendront.

Enfin, dans la rubrique déjà chargée des écarts entre les paroles et les actes, vous aviez promis aux Oloronais de ne pas augmenter la pression fiscale en leur disant que vous n'augmenteriez pas les taux des taxes locales. Toutefois, dans le tableau joint au texte des orientations budgétaires apparaît une augmentation de 6,36 % pour 2015 dans la rubrique impôts et taxes, soit 575 350 € d'impôts et taxes supplémentaires. Nous savons désormais que votre décision de supprimer tous les abattements existants représente à elle seule 523 000 € d'impôts nouveaux pour les ménages Oloronais. Nous savons aussi que par effet de mécanique fiscale, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais percevra une sur augmentation de ses recettes fiscales aux alentours de 300 000 € payés par les seuls foyers Oloronais. Vous n'ignoriez pas cet effet double lame, une lame Lucberilh, une lame Lacrampe, ses conséquences pour la Communauté de Communes du Piémont Oloronais et la surimposition qu'elle provoquerait uniquement pour les Oloronais.

Pour nous, c'est une injustice fiscale majeure, qui amplifie les écarts existant entre les communes de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais. Au total, c'est un prélèvement aux alentours de 800 000 € qui va s'abattre sur les foyers Oloronais, soit 4,8 M€ sur l'ensemble de ce mandat, tandis que le pouvoir d'achat des Oloronais est pour l'économie totale.

De tout votre exposé, c'est la seule information à retenir comme orientation budgétaire majeure et comme un manquement à la parole donnée aux Oloronais, c'est du jamais vu pour notre Ville. Les familles Oloronaises apprécieront sans doute que cette injustice soit qualifiée par le Président de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (je cite) « d'effet d'aubaine ». Enfin, nous pouvons tous ici nous interroger en tant que représentants des Oloronais à la CCPO pour savoir si nous pourrions en conscience voter un budget 2015 entaché par cette double peine infligée aux familles Oloronaises. Nous reparlerons de tout cela plus en détail lors du vote du budget.

En conclusion, compte tenu de nos divergences sur la réalité de l'évolution des finances de la Ville, compte tenu de l'absence de sincérité sur des éléments aussi fondamentaux que les ratios de solvabilité et l'évolution de l'épargne, nous vous laissons à vos affirmations, à votre regrettable absence de sincérité, décidément trop éloignées de nos constats et de notre façon de vouloir contribuer au débat public et aux intérêts de notre Ville.

Nous considérons que sur ces bases, le débat est stérile et par conséquent, inutile et qu'il est préférable pour tout le monde de nous donner rendez-vous le jour où seront mis au vote le Compte administratif 2014 et le Budget prévisionnel 2015.

M. LE MAIRE.- Je vais vous dire quelques mots. Vous ne souhaitez pas un débat, si j'ai bien compris...

M. UTHURRY.- Je crois que la conclusion de Marie-Lyse GASTON est assez claire. Tous les chiffres qu'elle annonçait...

M. Le MAIRE.- Puis-je répondre ?

M. UTHURRY.- Puis-je demander la parole ?

M. LE MAIRE.- Je viens même de vous la donner sans que vous l'ayez demandée !

M. UTHURRY.- Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Ma question est de savoir si vous voulez qu'il y ait un débat ou pas.

M. UTHURRY.- Je vous remercie de m'avoir donné la parole sans que je l'aie véritablement demandé. Je voulais rajouter que tous les chiffres que vient de donner Marie-Lyse GASTON...

M. LE MAIRE.-... sont faux !

M. UTHURRY.-... sont clairs, limpides, confirmés par 4 documents officiels qui sont d'une part le compte administratif que nous avons voté à l'unanimité, le compte de gestion du percepteur et le document de la Chambre régionale des Comptes et je rajouterai le document que vous avez brandi comme une menace et qui rappelle effectivement que les chiffres qui concernent l'épargne nette et les ratios de désendettements y sont reproduits dans le texte et conformément à ce que vient de dire Marie-Lyse GASTON.

Donc, le Débat d'Orientations Budgétaires est une obligation. Nous avons souscrit à cette obligation par notre présence unanime, Véronique PEBEYRE étant excusée. Nous n'avons pas l'obligation de rester d'accord, Marie-Lyse GASTON l'a exprimé très bien en indiquant que les données qui étaient posées sur la table, étaient des contrevérités. Nous avons compris qu'une contrevérité assénée et répétée à l'envi peut devenir à l'égard de l'entendement une réalité. Mais pour nous, les conditions ne sont pas réunies pour que nous puissions débattre sereinement sur la vérité des chiffres et effectivement, nous vous remercions de nous avoir invités pour ce Débat d'Orientations Budgétaires, mais nous n'y participerons pas. Par contre, nous vous donnons rendez-vous la semaine prochaine ou la semaine suivante quand vous nous indiquerez la date, je ne sais pas si vous pourriez nous l'indiquer d'ailleurs car cela nous permettrait...

M. LE MAIRE.- Le 13 avril.

M. UTHURRY.-... cela nous permettra de caler nos agendas et ainsi le débat aura du sens, puisque celui-là sera suivi d'un vote, celui d'aujourd'hui n'étant pas suivi d'un vote.

Les éléments qui sont sur la table nous séparent. Je vous remercie de nous avoir invités, mais nous, pour notre part, nous vous quittons et vous souhaitons un bon week-end.

(Huées et sifflets dans le public)

M. UTHURRY.- Rappel au règlement... pour le public

M. LE MAIRE.- La séance est finie puisque vous venez de vous lever.

Mais vous avez oublié que ce n'est plus vous le maire, ce n'est plus vous qui avez la police de l'assemblée, c'est encore moi.

J'observe que vous partez et je pense que je vais donner au public qui le souhaite les réponses aux interventions de Madame Marie-Lyse GASTON car je ne peux pas laisser dire un certain nombre de choses sans avoir l'occasion de donner la réponse.

M. UTHURRY.- Vous avez exprimé un certain nombre de choses qui sont fausses.

(Vives protestations dans une partie du public).

(Départ de l'opposition)

(Applaudissements d'une partie du public)

M. LE MAIRE.- Je pense que tout le monde reconnaît l'esprit démocratique qui anime certains.

Je veux indiquer que la situation financière dans laquelle nous sommes émane des amis de Monsieur UTHURRY et de Madame GASTON.

(Poursuite des applaudissements d'une partie du public)

(Sifflets et protestations d'une partie du public)

On n'a pas le droit d'interdire une séance du Conseil municipal. Je dois faire respecter le droit d'une assemblée démocratique, de pouvoir délibérer. Nous avons le quorum, nous pouvons donc continuer à discuter et nous continuons.

M. LABARTHE.- Si tu permets, je voudrais exprimer ce que je viens de ressentir. Cela fait 20 ans que je suis élu et c'est la première fois que je vois cela. Je suis écœuré par cette attitude. Finalement, ils se dégonflent, ils sont partis, ils refusent le débat.

(Applaudissements)

Il y avait de la part de l'adjoint chargé des finances un débat qui a été lancé, ensuite on leur a donné la parole, apparemment Madame GASTON a fait une intervention, l'ancien maire d'Oloron qui a toujours, on le voit bien, l'esprit de revanche, a voulu prendre la parole et ensuite refuse que le Maire d'Oloron Sainte-Marie s'exprime. C'est lamentable.

M. LE MAIRE.- Cela ne me surprend pas. J'ai toujours appris que, dans la vie politique, il fallait savoir perdre avec panache et gagner avec modestie. Ce soir, certains font la preuve qu'ils n'ont pas du tout la même façon de voir. Ils n'ont pas compris que la campagne est finie et que nous nous en moquons car nous sommes là pour 5 ans et que nous allons gérer la Ville pendant 5 ans quoi qu'il arrive, ils peuvent dire tout ce qu'ils veulent.

Mais il est trop facile de pouvoir dire que les chiffres que nous donnons sont faux, d'autant qu'ils émanent tout simplement des services fiscaux. Il va falloir qu'on nous montre les documents qui disent l'inverse.

Je rappellerai d'abord que, si nous sommes dans cette situation, comme l'a dit Jean-Jacques DALL'ACQUA tout à l'heure, c'est quand même parce que la dette a crû entre 2008 et 2014. Ils peuvent dire que nous avons eu en plus à transférer 3 M€ de dette sur la Communauté de Communes mais il n'empêche que la dette de la Ville d'Oloron, les faits sont têtus, était de 14,7 M€ quand nous sommes arrivés et nous l'avons déjà réduite de 700 000 € à peu près dès la première année et nous la réduirons à nouveau de 1 M€ cette année. Cette situation-là ne nous est pas due.

Concernant la situation du personnel avec les recrutements qu'il y a eus, nous démontrerons aussi tout simplement avec les contrats de travail ce qu'il en est et je m'étonne que ceux-là même qui nous accusent de faire s'envoler les dépenses de fonctionnement et notamment de personnel, viennent en même temps dans mon bureau pour me supplier de ne pas licencier une personne qui arrive en fin de contrat. Ce n'est pas très cohérent.

Deuxièmement, ce n'est pas le gouvernement de Nicolas Sarkozy qui a mis la France dans la situation où elle est, ni dans la situation de crise accentuée depuis maintenant quelques années, ni dans l'obligation de déduire toutes les dotations qui vont avec. Je passe sur les obligations légales, les rythmes scolaires, ce n'est pas nous qui les avons inventés et il a fallu les assumer. Nous aurons l'occasion le 13, puisqu'il y aura un débat, de donner les chiffres. 95 000 € par an nous ont été imposés. Nous n'avons pas eu le choix. Je passe sur la revalorisation de la catégorie C, votée à l'Assemblée Nationale par le gouvernement socialiste, proposée par le gouvernement socialiste, ce sont des dizaines de milliers d'euros tout cela. Nous ferons la liste et nous verrons que dans les dépenses de fonctionnement qui augmentent, 80 % sont soit compensés par des dotations que nous avons par ailleurs, soit émanent de décisions qui nous sont imposées.

Enfin, nous avons peut-être laissé, à les écouter, la Ville d'Oloron en 2008 dans une situation catastrophique, nous l'avons laissée avec deux fois moins de dette qu'eux, et surtout, je parle sous le contrôle de Michel ADAM qui était à l'époque en charge des affaires, avec des ratios d'endettement, de remboursement par habitant, de dette par habitants qui étaient tous en dessous de la moyenne des villes de notre strate et nous étions même considérés comme les bons élèves de la classe, ceux qui avaient réussi à investir beaucoup, sans pour autant taper sur la fiscalité, car je rappelle qu'à cette époque-là, nous n'avons pas augmenté les taux des impôts locaux comme nous allons le faire maintenant dans les 7 ans de ce premier mandat. Lorsqu'on nous parle des impôts et de l'épargne nette, parlons d'abord de l'épargne nette, regardez dans quel état elle était en 2008 et regardez dans quel état nous l'avons trouvée, l'an dernier plus 36 000 € nous étions largement au-dessus en 2008 et parlons des impôts, puisque c'est le grand cheval de bataille de l'opposition.

C'est quand même un peu fort de café qu'on nous reproche de gagner 500 000 € d'impôts avec une histoire d'abattement quand, eux, ont augmenté les impôts tous les ans quasiment, entre 2007 et 2014 et que le produit moyen annuel des impôts qu'ils ont généré par ces augmentations était curieusement de 480 000 €. D'accord, c'est inférieur aux 500 000 €, mais enfin, on n'est quand même pas très loin. Il y a une totale hypocrisie dans tout cela.

Je crois que tout simplement certains n'ont pas digéré de ne pas avoir gagné la Ville d'Oloron Sainte-Marie l'an dernier et ce qui me réjouit c'est que le fait d'avoir gagné les cantonales ne les rassure pas davantage.

Je vous remercie.

Mme PROHASKA.- En sachant une chose : ce sont des élus à double casquette et ils se sont permis de se lever. On a pris des tsunamis, on n'est jamais parti, on est toujours resté que ce soit Monsieur le Maire ou le Conseil Municipal. On ne s'est jamais levé, on est toujours resté, on a toujours assumé.

J'espère qu'aux départementales ils resteront et ne s'enfuiront pas quand il y aura des soucis.

M. ADAM.- Je voudrais faire une remarque par rapport à la sincérité des chiffres, parce qu'il est dit que les chiffres ne sont pas sincères sauf que quand on parle de 7,5 M€ de dette, ce sont les chiffres qui sont affichés par le Trésor Public et les finances publiques. C'est un document officiel. Première chose.

Deuxième chose : quand on nous dit qu'il faut rajouter 3 M€ ou 3,5 M€, pour moi d'abord il ne faut pas les ajouter, mais si on respectait leur principe, il faut savoir que le transfert s'est fait en 2003 et de 2003 à 2008, il s'est passé la moitié de la période du transfert. À la limite, nous pourrions considérer que l'on pourrait rajouter 1,5 M€. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire qu'en fait en 5 ans, ils ont un mandat qui a duré un an de moins que le nôtre, et ils ont emprunté autant avec 25 % d'investissements en moins et avec 50 % d'impôts en plus. Arriver à ce bilan en matière de dette, je ne suis pas persuadé qu'il faille s'en vanter. C'est tout ce que je voulais dire.

(Vifs applaudissements)

Mme DEL PIANTA.- Je voudrais ajouter qu'ils nous parlent des embauches, mais il ne faut pas oublier qu'eux, la veille des élections, ont quand même embauché 3 personnes.

M. LE MAIRE.- Dont une avec un nom qui était destiné à ennuyer quelqu'un d'autre !
Je déclare la séance levée, merci beaucoup et bon week-end de Pâques.

Le Secrétaire,